

# Coordonnées des Centres

## IDENTITÉ DU GESTIONNAIRE

### L'ASSOCIATION DE GESTION GLOBALE (AGG) DES CENTRES SOCIOCULTURELS DE ROSNY-SOUS-BOIS

**317 Boulevard de la Boissière**

Tél. : 01 48 12 25 40 / Fax : 01 48 94 60 58

Statut juridique : Association Loi 1901

Président de l'AGG : Jean-Claude ROME - Vice Président : Jean-Pierre BOYER

Directeur de l'AGG : Alain CHABO

## CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA BOISSIÈRE

**317, Boulevard de la Boissière**

Tél. : 01 48 12 16 80 / Fax : 01 48 12 16 82

Mail : [cscboissiere@hotmail.fr](mailto:cscboissiere@hotmail.fr)

Directeur : André MVOGO

## CENTRE SOCIOCULTUREL DES MARNAUDES

**Rue Offenbach**

Tél. : 01 48 12 17 80 / Fax : 01 48 12 17 83

Annexe 1 du Centre : **4, Allée Claude Chappe**

Téléphone de l'Annexe : 01 48 55 71 96

Annexe 2 du Centre : **7 Rue Philibert Hoffmann – Bat. 2**

Site : <http://marnaudes.free.fr> - Mail : [marnaudes@yahoo.fr](mailto:marnaudes@yahoo.fr)

Directeur : Alain RIBIERE

## CENTRE SOCIOCULTUREL DU PRÉ GENTIL

**2, Allée de Colmar**

Tél. : 01 48 12 60 30 / Fax : 01 48 12 60 33

Annexe du Centre : **1, Allée de Colmar**

Tél. Annexe : 01 45 28 66 17

Site : <http://pregentil.free.fr> - Mail : [pregentil93@yahoo.fr](mailto:pregentil93@yahoo.fr)

Directeur : Renaud BONAMI



# Conditions générales

**COTISATION POUR L'ADHÉSION 2008 – 2009** - Le montant de l'adhésion annuelle est de 5 € pour les rosnéens, 8 € pour les non rosnéens valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août inclus. Elle donne la possibilité à chaque adhérent de participer aux différentes actions proposées dans les 3 Centres Socioculturels à des tarifs privilégiés.

**MOYENS DE PAIEMENT** - Soit par chèque soit en espèces au plus tard la veille de l'activité, et à réception d'un mémoire jusqu'à la date butoir indiquée sur celui-ci.

Tout paiement s'établit auprès de l'accueil du Centre, durant les horaires d'ouverture.

Il n'est pas possible de payer par carte bancaire. Il est possible pour les séjours linguistiques, hivernaux, estivaux d'utiliser les bons vacances ou les passeports loisirs en fonction des frais versés pour les journées centre de loisirs, ils sont délivrés par la CAF, nominatifs et destinés aux enfants de 6 à 17 ans. Le montant minimum est fixé à 46 € et le maximum à 92 €.

**ANNULATION** - Les usagers seront remboursés par le Centre Socioculturel sans justificatif : dans l'éventualité d'un remplacement réalisable : ♦ Plus d'un mois avant l'activité - 100 % du tarif ♦ Entre 30 et 2 jours avant l'activité - 50 % du tarif ♦ Le jour même - Aucun remboursement du tarif

Une annulation, quelle qu'en soit la date, ne dispense pas d'un justificatif et de l'information auprès de l'accueil du Centre afin que la place puisse être mise à disposition d'une autre personne.

Dans ce cas, les remboursements avec justificatifs (certificat médical) peuvent se faire selon le principe suivant : 100 % du tarif.

Les annulations doivent être obligatoirement faites par écrit et adressées à l'accueil.

Hormis la petite enfance (cf. règlement intérieur), l'accueil périscolaire (cf. charte du périscolaire).

**ATTESTATION** - Des attestations sont uniquement délivrées par le Centre à la demande des personnes, par écrit, nous nous engageons à vous l'envoyer sous 15 jours.

**EFFET PERSONNEL** - Le Centre décline toute responsabilité concernant la perte, le vol ou la détérioration des vêtements ou objets de valeur.

**ENFANT ET SANTÉ** - D'une façon générale, les parents s'engagent à signaler au Centre tout problème de santé ou particularité pouvant entraîner des risques ou des difficultés. Tout cas particulier sera soumis à un avis médical. Une inscription personnalisée peut être envisagée. La fiche sanitaire de liaison est obligatoire. Elle est à remplir par les parents lors de l'inscription.

**ASSURANCE** - Toute personne dont l'activité, quelle qu'en soit la nature revêt suffisamment de permanence, de durée ou de fréquence pour être décomptée à l'année et non à la journée, est assurée. Notre assureur est la MAIF, nous prenons en compte les personnes et les activités avec les garanties : responsabilité civile, protection juridique, accident et assistance.

**PHOTOGRAPHIE** - Le Centre peut être amené à prendre des photographies en vue de leur publication dans ses brochures. Pour ce faire votre autorisation préalable est nécessaire. A cet effet, le représentant légal de l'enfant ou le tuteur doit signer dans le bulletin d'adhésion une autorisation en faveur de l'AGG, dans laquelle il déclare accepter que son enfant soit photographié sur son lieu d'activité et que les photographies soient publiées dans les prochaines brochures. Pour les adultes la procédure est identique et engage leur personne.

## ▶ CENTRE SOCIOCULTUREL DES MARNAUDES

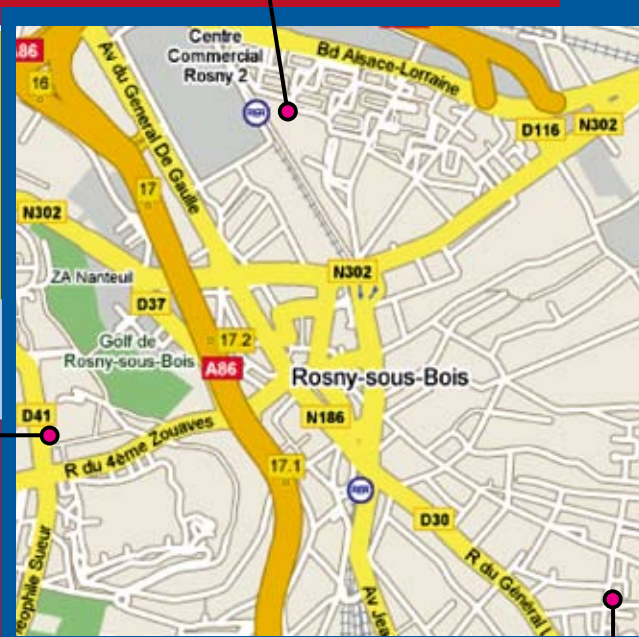
☎ 01.48.12.17.80

**En raison des travaux  
de réhabilitation de l'équipement,  
les horaires peuvent changer**

Mardi	9h à 12h et 14h à 18h30
Mercredi	9h à 12h et 14h à 18h30
Jeudi	9h à 12h et 14h à 18h30
Vendredi	9h à 11h et 14h à 18h30
Samedi	9h à 12h et 14h à 17h

### MOYENS D'ACCÈS

RER E : arrêt Rosny 2 - Bois Perrier  
Bus 116 : arrêt Rosny 2 - Centre commercial  
Bus 102 : arrêt Rosny - Bois Perrier



## ▶ CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA BOISSIERE

☎ 01.48.12.16.80

Lundi	9h à 12h et 13h30 à 19h
Mardi	9h à 12h et 13h30 à 19h
Mercredi	9h à 12h et 13h30 à 19h
Jeudi	13h30 à 19h
Vendredi	9h à 12h et 13h30 à 19h
Samedi	9h à 12h

### MOYENS D'ACCÈS

Bus 121 : arrêt Fort de Rosny  
Bus 102 : arrêt Etienne DOLET

## ▶ CENTRE SOCIOCULTUREL DU PRÉ GENTIL

☎ 01.48.12.60.30

Lundi 9h à 12h et 14h à 18h

**Fermé hors vacances scolaires**

Mardi 9h à 11h et 14h à 19h

Mercredi 9h à 12h et 14h à 18h

Jeudi 9h à 12h et 14h à 19h

Vendredi 9h à 12h et 14h à 19h

Samedi 9h à 12h et 14h à 18h

**Fermé le deuxième samedi des périodes de vacances  
Un répondeur est à votre disposition  
en dehors des heures d'ouverture.**

### MOYENS D'ACCÈS

RER E : arrêt Rosny 2 – Bois Perrier  
Bus 116 : arrêt Rosny 2 – Centre commercial  
Bus 102 : arrêt Rosny 2 – Bois Perrier

Ville de Rosny sous-Bois

